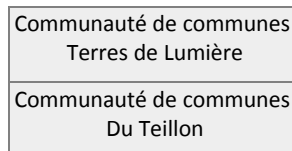


« **F**aisons des schémas de mutualisation une opportunité pour le développement de notre territoire et la qualité du service public ! »



Ce forum est ouvert à tous les élus et agents des collectivités du Pays A3V. Il vise à échanger nos expériences, à produire des propositions et des solutions concrètes pour rechercher une meilleure efficacité du service rendu aux citoyens. La « matière » issue de ce forum servira à l'élaboration des schémas de mutualisation de chaque communauté de communes.

Recueil des comptes rendus des discussions



« **F**aisons des schémas de mutualisation une opportunité pour le développement de notre territoire et la qualité du service public ! »

► L'objectif de cette rencontre était :

Échanger nos expériences, produire des propositions et des solutions concrètes pour rechercher une meilleure efficacité du service rendu aux citoyens, ces propositions devant servir à élaborer les schémas de mutualisation de chaque communauté de communes.

► Qui étaient là ?

Regardez liste des participants à partir de la page 3

► De quoi a-t-on parlé ?

19 comptes rendus à lire à partir de la page 8

► Qui a organisé et facilité l'événement ?

Hôte : Jean Mazzoli, Président du Pays A3V

Comité d'organisation : 13 personnes (voir liste page 3)

Facilitation : Gilles Vialard & Yaël Gronner - Espace & Solutions

Vous pouvez maintenant tenir votre propre forum ouvert pour trouver et construire des solutions dans vos organisations et créer un monde qui vous inspire !



« Faisons des schémas de mutualisation une opportunité pour le développement de notre territoire et la qualité du service public ! »

Liste des participants

► FACILITATION			
Prénom, Nom	Structure	Mail	Téléphone
Gilles VIALARD	Espace & Solutions - Forcalquier	gilles.vialard@espace-et-solutions.com	06 71 92 00 48
Yaël GRONNER	Memorability – Camps la Source	yael.gronner@gmail.com	06 44 04 00 85
► COMITE D'ORGANISATION			
Prénom, Nom	Structure	Mail	
Fabrice SACHER	CNFPT	fabrice.saher@cnfpt.fr	
Thierry ZIMMERMAN	Ouest Cités Conseils	ouest-cites-conseils@orange.fr	
Valérie MIGLIORINI	CC Terres de Lumière	administration@cc-annot.org	
Maurice LAUGIER	Mairie de Saint-Benoît	saint-benoit.mairie@wanadoo.fr	
Vivianne PONS BERTAINA	Mairie de Méailles	bertaina.viviane@wanadoo.fr	
Brigitte DESLIGNES	CC Terres de Lumière	brigitte.deslignes@orange.fr	
Juliette GROSSMITH	Pays A3V	direction@pays3av.net	
Sandrine BOUCHET	CC Haut Verdon Val d'Allos	s.bouchet.cchvva@orange.fr	
Alice GRANET	CC Haut Verdon Val d'Allos	alice.granet.cchvva@orange.fr	
Bernard MOLLING	CC Moyen Verdon	ccmv@wanadoo.fr	
Jérémie SUBIAS	CC Moyen Verdon	jeremie.subias@orange.fr	
Fabienne DEMANDOLX	Mairie de Castellane	mairielapaludsurverdon@wanadoo.fr	
Emmanuelle FLORES	Mairie de La Palud sur Verdon	mairielapaludsurverdon@wanadoo.fr	
► PARTICIPANTS (Élus)			
Prénom, Nom	Structure	Mail	Fonction
Bruno BICHON	CC Haut Verdon Val d'Allos – Commune de Thorame-Basse	brunobichon@sfr.fr	1er adjoint
André GUIRAND	CC Haut Verdon Val d'Allos – Commune de Villars-Colmars	mairievillarscolmars@wanadoo.fr	Maire
Jean-Marie SGARAVIZZI	CC Haut Verdon Val d'Allos – Commune de Thorame-Haute	jmsgaravizzi@electrissole.fr	Conseiller municipal

Raymone DOL	CC Moyen Verdon – Commune d'Angles	mairieangles@wanadoo.fr	1ère adjointe
Jean-Marie AUDIBERT	CC Moyen Verdon – Commune de Rougon	mairie.rougon@wanadoo.fr	Maire
André CHARRAIX	CC Moyen Verdon – Commune de Rougon	charraix.andre@yahoo.fr	2ème adjoint
Magali STURMA CHAUVEAU	CC Moyen Verdon – Commune de Rougon	pointsublime@orange.fr	1ère adjointe
Christophe IACCOBI	CC Moyen Verdon – Commune d'Allons	mairie.allons@orange.fr	Maire
Michèle BIZOT GASTALDI	CC Moyen Verdon – Commune de La Palud sur Verdon	mairielapaludsurverdon@wanadoo.fr	Maire
Claude CAMILLERI	CC du Pays d'Entrevaux – Commune de Castellet les Sausses	mairie-de-castellet-les-sausses@alsatis.net	Maire
Lucas GUIBERT	CC du Pays d'Entrevaux – Commune d'Entrevaux	guibert.lucas@orange.fr	Maire
Lucien GAUTIER	CC du Pays d'Entrevaux – Commune d'Entrevaux	lucien.gautier@gmail.com	Adjoint
Marie-Christine CESAR	CC du Pays d'Entrevaux – Commune d'Entrevaux	mairie-dentrevaux@wanadoo.fr	1ère adjointe
Jean MAZZOLI	CC Terres de Lumière	administration@cc-annot.org	Président
Maurice LAUGIER	CC Terres de Lumière - Commune de Saint- Benoît	saint-benoit.mairie@wanadoo.fr	Maire
Jean FENOUIL	CC Terres de Lumière - Commune d'Annot	jean.fenouil@hotmail.fr	Adjoint
Antoine JORNET	CC Terres de Lumière – Commune d'Annot	elus.annot@wanadoo.fr	Adjoint
Vivianne PONS BERTAINA	CC Terres de Lumière - Commune de Méailles	bertaina.viviane@wanadoo.fr	Maire
Eric BIENNASSEZ COSTE	CC Terres de Lumière – Commune de Braux	biennassez.eric@orange.fr	1er adjoint

► PARTICIPANTS (Agents)

Prénom, Nom	Structure	Mail	Fonction
Juliette GROSSMITH	Pays A3V	direction@pays-a3v.net	Directrice
Olivia D'HAENE	Pays A3V	paysgourmand@pays-a3v.net	Chargée de mission
Laurence SIMAN	Pays A3V	eref-st-andre@wanadoo.fr	Animatrice EREF
Nicolas CORNET	Pays A3V	foret@pays-a3v.net	Chargé de mission
Michèle TYRAN	Pays A3V	secretariat@pays-a3v.net	Secrétaire

Prénom, Nom	Structure	Mail	Fonction
Patricia BRUNETTO	CC Haut Verdon Val d'Allos	p.brunetto.cchwa@orange.fr	Secrétaire
Alice GRANET	CC Haut Verdon Val d'Allos	alice.granet.cchwa@orange.fr	Chargée mission
Sandrine BOUCHET	CC Haut Verdon Val d'Allos	s.bouchet.cchwa@orange.fr	Directrice
Philippe DECLERC	CC Haut Verdon Val d'Allos	p.declerc.cchwa@orange.fr	Resp. Informatique
Christine GIRARD	CC Haut Verdon Val d'Allos	c.girard.cchwa@wanadoo.fr	Resp. finances
Bernard MOLLING	CC Moyen Verdon	direction@ccmv.fr	Directeur
Jérémy SUBIAS	CC Moyen Verdon	developpement@ccmv.fr	Agent de développement
Laetitia TASSIS	CC Moyen Verdon	compta.grh@ccmv.fr	Personnel compta
Catherine LIPERINI	CC Moyen Verdon	cathy.admn@ccmv.fr	Rédacteur
Amélie DEMANDOLX	CC Moyen Verdon	contact@ccmv.fr	Agent d'accueil
Marie-Anne CHRISTIANO	CC Moyen Verdon	admin.compta@ccmv.fr	Secrétariat / Compta
Guillaume LAZARIN	CC Moyen Verdon	environnement@ccmv.fr	Technicien
Claudine	CC Moyen Verdon	claudine.architecture@ccmv.fr	Architect habitat
Florent SILVESTRELLI	CC Moyen Verdon	silvestrelliflorent@gmail.com	Agent technique
Robert DONNINI	CC Moyen Verdon	robert.environnement@ccmv.fr	Agent maîtrise
Jocelyne MELLETON	CC Moyen Verdon – Mairie de Saint Julien du Verdon	mairie.stjulienduverdon@wanadoo.fr	Secrétaire mairie
Pascaline SGARAVIZZI	CC Moyen Verdon	enfance@ccmv.fr	Directrice crèche
Laurence DURET	CC Moyen Verdon – Mairie de Castellane	rh@mairie.castellane.fr	RH urbanisme
Marc COLLOMB	CC Moyen Verdon – Mairie de Castellane	services-techniques@mairie.castellane.fr	Directeur Services Techniques
Emmanuelle FLORES	CC Moyen Verdon – Mairie de La Palud sur Verdon	mairielapaludsurverdon@wanadoo.fr	Secrétaire de mairie
Marianne MOULET RISTORI	CC Moyen Verdon – Mairie de Rougon	mairie.rougon@wanadoo.fr	Secrétaire de mairie
Fabienne MEY	CC Moyen Verdon – Mairie de Barrême	mairie-barreme@wanadoo.fr	Secrétaire de mairie
Mélanie ALLIO	CC Moyen Verdon – Mairie de Barrême	mairie-barreme@wanadoo.fr	Secrétaire
Amandine CHAILLAN	CC Moyen Verdon – Mairie de Clumanc	mairiedeclimanc@orange.fr	Secrétaire
Isabelle PEUGET	CC Moyen Verdon – Mairie de Saint André	isa.mairie.standre@wanadoo.fr	Secrétaire mairie
Hélène CLEMENT	CC Moyen Verdon – Mairie de Saint Lions	mairie.saintlions@orange.fr	Rédacteur

Prénom, Nom	Structure	Mail	Fonction
Hélène CLEMENT	CC Moyen Verdon – Mairie de Saint Lions	mairie.saintlions@orange.fr	Rédacteur
Katia GALFARD	CC Moyen Verdon – Mairie d'Allons	mairie.allons@orange.fr	Secrétaire
Anne BARBE	CC Moyen Verdon – Mairie de La Mure	mairielamureargens@gmail.com	Secrétaire de mairie
Jean-Marc AUTEVILLE	CC du Teillon	com.com.teillon@wanadoo.fr	Agent maîtrise principal
Michael GOMEZ	CC du Pays d'Entrevaux – Mairie de Castellet les Sausses	gomezmichael@orange.fr	Agent technique
Eliane TERRIN	CC du Pays d'Entrevaux - Mairie de Castellet les Sausses	elterrin@gmail.com	Secrétaire mairie
Christine GRAS	CC du Pays d'Entrevaux – Mairie d'Entrevaux	gras.christine@wanadoo.fr	Secrétaire mairie
Marie-Hélène ROBERT	CC du Pays d'Entrevaux – Mairie de La Rochette	larochette-mairie@orange.fr	Secrétaire mairie
Phaidon MAITRE	CC du Pays d'Entrevaux		Agent technique
Marylène GARCIA	CC du Pays d'Entrevaux	secretaire@paysdentrevaux.org	Secrétaire
Marion MAZZELA	CC du Pays d'Entrevaux	habitat@paysdentrevaux.org	Chargée mission
Brigitte DESLIGNES	CC Terres de lumière	brigitte.deslignes@orange.fr	Adjoint adm.
Sylvain LIONS	CC Terres de lumière		Agent Technique
Georges BOETTI	CC Terres de lumière	brigitte.deslignes@orange.fr	Agent Techn. P
Nadine GRAC	CC Terres de lumière – Mairie de Le Fugeret	le.fugeret.mairie@wanadoo.fr	Secrétaire
Isabelle BARNEAUD	CC Terres de lumière – Mairie de Méailles	mairie.meailles@wanadoo.fr	Secrétaire de mairie
Sandrine BRACCALENTI	CC Terres de lumière – Mairie d'Annot	urbanisme@annot.com	Agent administ.
Vanessa DEBRAY	CC Terres de lumière – Mairie d'Annot	grh@annot.com	Agent adm.
Isabelle VIVES	CC Terres de lumière – Mairie de Saint Benoît	panyvivo@ad.com	secrétaire mairie
Laurent HANNESSE	CC Terres de lumière		Agent Technique
Robin DIAZ	PNR Baronnies provençales	rdiaz@baronnies-provencales.fr	Stagiaire
Jérémie PLASSON	PNR Baronnies provençales	jplasson@baronnies-provencales.fr	Stagiaire

Table des matières & Comptes-rendus

1	Mutualisation de la promotion touristique	p. 8
2	Mutualisation de la commande publique	p. 9
3	Ne mutualisons-nous pas déjà ?	p. 11
4	L'aide à la personne	p. 13
5	La fusion des Communautés de communes en une seule	p. 15
6	La solidarité entre tous les acteurs	p. 16
7	Pourquoi mutualiser ?	p. 17
8	Qu'est ce qu'on ne peut pas mutualiser ?	p. 18
9	Mutualisons tout en préservant l'autonomie des Communes	p. 19
10	Le management de la mutualisation	p. 20
11	L'état d'esprit sur la mutualisation	p. 22
12	Mutualisation des structures d'accueil petite enfance	p. 23
13	Mutualiser les services techniques pour un meilleur service	p. 24
14	Mutualisation de la culture, du service culturel	p. 26
15	Mutualiser pour mieux gérer l'urbanisme	p. 27
16	La décision, est-ce une aide à la mutualisation ou la mutualisation est-elle une aide à la décision ?	p. 29
17	lus d'intelligence collective pour proposer des projets de développement local	p. 30
18	Mutualiser un service informatique	p. 32
19	Mutualiser pour améliorer les conditions de travail des personnels et leur évolution professionnelle	p. 33

Compte-rendu de la discussion

Rapport n° : 1

► **Sujet : Mutualisation de la promotion touristique**

► **Initiateur :** André CHARRAIX

► **Qui a participé ?**

- Marion MAZZELLA
- Nadine GRAC
- Olivia D'HAENE
- Alice GRANET
- Lucien GAUTIER
- Jérémie PLASSON

Précisions sur le sujet : Comment améliorer la promotion du tourisme par la mutualisation?

Constat : Présence d'Offices de tourisme dans certaines communes, pas toutes, certaines sont seulement des bureaux d'accueil. Financement de ces OT divers (soit à la charge unique de la commune principale, soit mutualisation partielle entre plusieurs communes adhérentes)

A savoir que la loi NOTRE propose que les OT soient à la charge des communautés de communes.

Discussions :

Mutualiser ne veut pas dire perdre son identité.

Dans le futur, importance de la dématérialisation, volonté des programmes européens.

La Région peut devenir un acteur important pour mutualiser, importance de présenter un grand territoire avec de la diversité, pour avoir une force de frappe plus importante. Avoir un thème global territoriale qui peut ensuite se décliner dans chaque petite commune. Diffusion plus grande pour créer une diversité de l'offre. La région peut être un intervenant primordial, besoin de mutualiser entre le sud et le nord de la Région.

Comment mettre en place une centrale de réservation commune?

-Le tourisme coûte plus cher à la commune que ce qu'il rapporte, comment inverser la donne?

La mutualisation doit permettre aux communes de faire des économies d'échelles.

Conclusion : Mutualiser la promotion du tourisme devrait permettre de faire venir plus de touristes sur nos territoires et donc d'œuvrer au développement économique de ceux-ci.

Compte-rendu de la discussion

Rapport n° : 2

► **Sujet** : Mutualisation de la commande publique

► **Initiateur** : Jérémie SUBIAS

► **Qui a participé ?**

- DEMANDOLX Amélie
- CRISTIANO Marie-Anne
- LAZARIN Guillaume
- TASSIS Laetitia
- TOGNINI Claudine
- BOUCHET Sandrine
- PEUGET Isabelle
- DURET Laurence
- FLORES Emmanuelle
- COLLOMP Marc
- BIENNASSEZ-COSTE Eric
- IACOBBI Christophe
- ALLIO Mélanie
- MEX Fabienne
- LIPERINI Catherine

Préalable : Mutualisation de service ne signifie pas transfert de compétence.

Deux sujets sont distingués :

1) Mutualisation d'un service de la commande publique

VS

2) Grouper la commande publique

1) Mutualiser un service des marchés publics ?

La mutualisation d'un tel service répondrait à un besoin qui semble partagé par les participants.

a) Mais quels niveaux du service mutualiser, jusqu'où doit-il aller ? :

- l'accompagnement juridique ? En amont et/ou pendant le déroulement du marché en cas de problème d'ordre juridique, de prévention ou de gestion d'éventuels contentieux ?
- l'accompagnement administratif ? Formalisation des pièces administratives en amont de la passation du marché ? Suivi administratif et financier ?
- l'accompagnement technique pour l'établissement des cahiers des charges ? A priori écarté car relève de la définition du besoin qui doit être établie par la maîtrise d'ouvrage.
- le conseil simplement ou la production de contenu en amont en pendant le marché ?

b) ...et à quelle échelle mutualiser ce service ?

- communes et EPCI ?
- entre EPCI ?
- Renvoie à la question des niveaux du service attendu, de l'étendue de sa mission et des moyens qui peuvent y être affectés.

« Faisons des schémas de mutualisation une opportunité pour le développement de notre territoire et la qualité du service public ! »

c) Plusieurs autres questions se posent :

- Comment formaliser la mutualisation du service entre les différentes parties prenantes : convention de mise à disposition ? Détachement ?
- Quelle gouvernance du service entre les entités qui le mutualisent ?
- Quelle responsabilité juridique du service mutualisé par rapport à l'exécution du marché ?
- Redéployer et optimiser des compétences existantes pour constituer ce service ? Ou créer un/des nouveaux postes ?
- Se doter d'un logiciel de marché public commun ?

2) Grouper la commande publique ?

Quel intérêt ?

- Faire des économies d'échelle en répondant à des besoins partagés par différents maîtres d'ouvrage.

Quels types de commandes peut-il être judicieux de grouper ?

- Tout type de commande à partir du moment où le besoin est partagé par deux entités et où une économie d'échelle est envisageable :
- Fournitures administratives, éclairage de Noël, matériel roulant, matériel informatique, logiciels, contrats de maintenance, formations, etc....

Distinguer :

Commande de plusieurs biens qui reviennent à différents acheteurs (exemple : fournitures de bureau pour différentes communes)

VS

Commande d'un bien unique mutualisé entre différents utilisateurs (exemple : matériel d'exposition temporaire mobile)

Quelles expériences déjà réalisées sur le périmètre du Pays ?

- CCMV + communes + SYDEVOM : achat gobelets réutilisables
- Éclairage public entre certaines communes (Moyen Verdon, Annot - Entrevaux)
- Achat de fournitures administratives pour le compte des communes, opérations coordonnées pour la voirie et les réseaux par la CCHVVA
- Commande groupées au travers d'une délégation de maîtrise d'ouvrage à un syndicat

Plusieurs questions d'ordre technique :

→ Comment se formalise la commande groupée sur le plan administratif ?

→ Comment désigner le chef de file ?

→ Qui centralise la commande ?

Compte-rendu de la discussion

Rapport n° : 3

► **Sujet : Ne mutualisons-nous pas déjà ?**

► **Initiateur** : Jean MAZZOLI

► **Qui a participé ?**

- Bernard Molling
- Sandrine Braccalenti
- Brigitte Boetti
- Isabelle Barneaud
- Laurent Hanneuse
- Georges Boetti
- Philippe Declerc
- Jocelyne Melleton
- Raymonde Dol

Les membres du groupe, en réponse à la question posée en titre de cet atelier de discussion, ont listé de nombreuses situations où les communes et communautés de communes du Pays mutualisent déjà des services, des personnels administratifs ou techniques, des moyens et des projets :

- entretien des locaux des mairies par des agents communautaires ;
- mise à disposition d'agents techniques ;
- secrétariat de mairies assurées par des agents communautaires ;
- secrétariat de mairie assuré par le même agent sur plusieurs communes ;
- partage d'information et de conseil entre agents de collectivités différentes chargés des mêmes problématiques ;
- utilisation des déchetteries par différentes communautés de communes ;
- transports scolaires ;
- établissement des cartes d'identité et des passeports par certaines communes pour les autres communes d'un même secteur géographique ;
- prêt de matériel ;
- OPAH ;
- desserte haut débit pour les zones non éligibles à l'ADSL ;
- projet « Secrets de Fabriques ».

Ces mutualisations de fait peuvent prendre des formes différentes :

- organisation informelle ;
- convention de mise à disposition ;
- convention de prestation de service ;
- partage de personnel entre différents employeurs ;
- transfert de personnel ;
- portage d'un dossier par une communauté de communes pour d'autres dans un cadre conventionnel ;

« Faisons des schémas de mutualisation une opportunité pour le développement de notre territoire et la qualité du service public ! »

Dans tous les cas, ces situations sont considérées comme efficaces et répondant à des questions concrètes de gestion des services et des problématiques du territoire. Elles sont bien vécues par les agents comme par les élus.

Ces mutualisations ont toutes été initiées par les acteurs locaux pour répondre à des besoins qui ont vu le jour à un moment donné.

Elles n'ont pas toutes donné lieu à une formalisation quelconque et dans certains cas cela ne paraît pas souhaitable.

Les mutualisations existantes, issues du territoire, apparaissent donc comme une base utile à l'élaboration des schémas de mutualisation des communautés de communes. L'aspect obligatoire et formel de ceux-ci, vécu comme une contrainte, rendra l'exercice plus difficile. L'écueil à éviter serait d'en faire des « usines à gaz » ne correspondant pas aux réalités du terrain.



Compte-rendu de la discussion

Rapport n° : 4

► **Sujet** : L'aide à la personne

► **Initiatrice** : Magali

► **Qui a participé ?**

GALFARD Katia

SIMIAN Laurence

CHAILLAN Amandine

BIZOT GASTALDI Michèle

CLEMENT Hélène

Aide à la personne, c'est quoi ?

- 1) aide au maintien à domicile aux personnes malades
- 2) aide à la logistique de la population (transport, garde d'enfants, ménage...°

La mutualisation OK mais comment ?

Les pistes :

SUJET n°1

Plus de moyens au niveau de l'état car l'état se désengage :

- Aide à l'installation de professions socio médicales afin de permettre et de mutualiser des moyens supplémentaires pour les « partager » entre les communes.
- Mises en « réseaux », de données communes afin de permettre à toutes les communes d'avoir les informations nécessaires pour trouver plus facilement les premiers interlocuteurs nécessaires à la situation à gérer (constat : ce sont souvent les secrétaires de mairie, les maires, les élus, le CCAS qui sont en première ligne pour gérer les situations délicates, nous perdons du temps pour trouver les bonnes personnes à contacter)
- Organiser des réunions d'informations avec les élus les membres du CCAS, les secrétaires de mairie, les services de l'état ou les associations (ARS, CLIC, Infirmières de PMI, SSIAD, centres médicaux sociaux, ADMR, la populaire, nourrices agréées...) de façon à informer et permettre de mutualiser les informations et les aides disponibles via un réseau ou une plateforme commune.
- Aide à l'installation pour trouver les « bonnes personnes » et les inciter à rester en milieu rural (il s'agit du constat du désert médical) comment arriver à trouver les « leviers » nécessaires, est ce que la mutualisation peut nous y aider ?

SUJET n°2

- Mutualiser avec plusieurs communes l'achat groupé puis la gestion d'un véhicule afin de pallier aux transports en commun dans nos communes rurales pour l'aide aux transports (visites médicales, commissions...)
- Service à la personne c'est aussi la garde d'enfant projet sur Castellane, Saint André, Barrême mais loin de communes ex-centrées, comment s'organiser ?

Conclusion :

Sujet très compliqué car il relève avant tout d'un sujet politique gouvernemental au plan national, qui se désengage de plus en plus.

La mutualisation mais à la charge de qui ?

La mutualisation des services de l'aide à la personne ne réglerons pas tous les problèmes car ce sujet dépasse les collectivités...

Nous pouvons en mutualisant arriver à trouver des pistes de solutions mais c'est avant tout un sujet politique départemental.



« Faisons des schémas de mutualisation une opportunité pour le développement de notre territoire et la qualité du service public ! »

Compte-rendu de la discussion

Rapport n° : 5

► **Sujet** : La fusion des Communautés de communes en une seule

► **Initiateur** : Bruno BICHON

► **Qui a participé ?**

- Juliette GROSMITH
- Florent SILVESMELLI
- André GUIRAND
- Fabrice SANCHEZ
- Nicolas CORNET
- Michael GOMEZ

La fusion éloignera les intervenants du terrain.

La fusion devra tenir compte des particularités des anciennes Communautés de communes.

Les Communautés de communes n'ont pas les mêmes compétences, il faudra harmoniser.

Quel sera la représentativité des communes ?

Il faudra en premier lieu définir le périmètre géographique de la future Communautés de communes.

Pour certains lieux du périmètre nous aurons besoin de mutualiser avec des Communautés de communes de départements voisins.

Il faudra trouver la bonne échelle peut-être celui du Pays A3V!

Il devra trouver un consensus entre la population et ce périmètre afin que tous puissent s'identifier

Cela va déclencher la fusion des communes en nouvelles communes.

Qui prendra la Gouvernance de cette nouvelle structure?

Et le personnel ?

- Faire un diagnostic pour identifier les doublons ;
- Rassurer le personnel sur leurs inquiétudes.

Le personnel trouve que :

- cela leur ouvrira des perspectives d'avenir ;
- cela va leur permettre d'obtenir de la mobilité ;
- cela va optimiser les tâches et les moyens ;
- Cela va permettre d'avoir le même matériel informatique ;
- Cela va permettre la mobilité des machines.

→ **Ne jamais oublier que nous vivons dans un monde sous contraintes.**

« Faisons des schémas de mutualisation une opportunité pour le développement de notre territoire et la qualité du service public ! »

Compte-rendu de la discussion

Rapport n° : 6

► **Sujet** : La solidarité entre tous les acteurs

► **Initiateur** : Lucien GAUTIER

► **Qui a participé ?**

- Viviane PONS
- Catherine LIPERINI
- Claude CAMILLERI
- Jérémie PLASSON
- Laurence SIMIAN

- Mutualiser n'est ce pas penser aux autres avant de penser à soi même.

- La solidarité est un préambule et un état d'esprit indispensable à la mutualisation.

- Les exemples de mutualisation montrent qu' elle n'est appliquée que dans des cas de nécessité rendu indispensable par l'absence de moyens propres. Elle marche bien sur telle ou telle thématique lorsqu'elle est portée par des acteurs ayant les mêmes buts et objectifs.

- Les mises en pratique des projets de mutualisation plus ambitieux ne se font souvent dans la douleur des uns ou des autres des acteurs.

- Les éléments concernant la solidarité entre les acteurs de différentes positions sociales (citoyens, Administration, élus) n'ont pas été abordés. Un peu dommage car sommes nous sur que les élus penseront aux problèmes et inquiétudes des agents au-delà de leurs problèmes économiques.

→ Un proverbe Touareg nous rappelle : **Voyager s'est d'aller de soi en soi en passant par les autres.**



« **Faisons des schémas de mutualisation une opportunité pour le développement de notre territoire et la qualité du service public !** »

Compte-rendu de la discussion

Rapport n° : 7

► **Sujet : Pourquoi mutualiser ?**

► **Initiateur :** Thierry ZIMMERMANN

► **Qui a participé ?**

- R Diaz
- E Terrin
- M Garcia
- P Sgaravizzi
- P Brunetto
- R Marianne
- C Gras
- JM Sgaravizzi.
- P Maitre

Par ordre de formulation :

1. améliorer le service
2. améliorer les conditions de travail par du matériel commun , des ressources partagées (techniques, humaines...)
3. veille juridique (marchés publics, ressources informatiques...)
4. partage de connaissances et de pratiques
5. mieux fonctionner
6. faire des économies (moyens matériels, groupement bde commandes...)
7. mais sont-elles mesurables? Il semble que cela reste à démontrer

Il n'y a pas eu de hiérarchie établie, mais la question des économies n'a pas été évoquée en premier

les freins évoqués :

- la distance entre les communes et la topographie et les temps de parcours qui peuvent être longs (pb de la distance entre le lieu de résidence des agents et le lieu de travail) ;
- la question de l'évolution des postes et de la pérennité es emplois.

→ Une question :

Ne faut-il pas fusionner avant de mutualiser? Mais la mutualisation n'est-elle pas un premier pas vers la fusion?

Compte-rendu de la discussion

Rapport n° : 8

► **Sujet** : Qu'est-ce qu'on ne peut pas mutualiser ?

► **Initiateur** : Thierry ZIMMERMANN

► **Qui a participé ?**

- Amélie Demandolx
- Marie Anne Cristiano
- Claudine Tognini
- Christine Girard
- Alice Granet

Par ordre de formulation :

L'état civil, mais hormis la nécessité d'un officier d'état civil, qui ne peut être que le maire de la commune de par la loi, il semble qu'il soit possible de mutualiser un système informatique pour le gérer (sous réserve de l'avis des spécialistes).

Sinon il semble que, pour les participants, il soit possible de **tout mutualiser** en fonction des priorités politiques communales et intercommunales.

- À quelle échelle va-t-on le faire?
- Avec quelle efficacité?
- Quelle organisation?
- Quelle la limite?

Il semble que d'un point de vue technique, il est possible de trouver des solutions à la plupart des sujets de mutualisation.

Les formes évoquées :

le groupement de commandes;

la création de services communs entre autres.

Les conditions d'une bonne mutualisation ou d'une mutualisation réussie passent par :

- la prise en compte du facteur humain
- une très bonne préparation en amont
- une très bonne concertation avec les agents
- la recherche de l'adhésion préalable des agents

Le frein évoqué : la distance entre les communes, la topographie et les temps de parcours qui peuvent être longs.

« **Faisons des schémas de mutualisation une opportunité pour le développement de notre territoire et la qualité du service public !** »

Compte-rendu de la discussion

Rapport n° : 9

► **Sujet** : Mutualisons tout en préservant l'autonomie des Communes

► **Initiatrice** : Michèle BIZOT GASTALDI

► **Qui a participé ?**

- Christophe IACOBBI
- Sandrine BRACCALENTI
- Raymonde DOL
- Maurice LAUGIER
- Eliane TERRIN
- Nadine GRAC
- Amandine CHAILLAN
- Magali STURMA
- Hélène CLEMENT
- Marylène GARCIA
- Jocelyne MELLETON
- Katia GALFARD
- Emmanuelle FLORES
- Laurence DURET.
- Isabelle Barneaud
- Marianne RISTORI
- Vanessa DEBRAY
- Mélanie ALLIO
- Fabienne MEX
- Claude CAMILLERI

La Commune est par nature l'échelon de proximité et de démocratie à préserver !

La mutualisation est intéressante pour faire des économies d'échelle mais aussi et surtout pour apporter un plus à nos populations en terme de services et d'amélioration du cadre de vie des habitants

La mutualisation ne doit pas empiéter sur les compétences des communes

La mutualisation peut être favorable dans les domaines de l'ingénierie, aides, conseils techniques ou juridiques ..., maintenances ...mais pas pour les Services eux-mêmes qui doivent rester « de proximité » ne doit pas être un transfert de compétence déguisé, ni devancer les souhaits de l'état (exemples dangereux : Loi GEMAPI, SPANCS ...etc ..

par ex, une aide technique aux communes pour les marchés publics : OK, mais la Commune reste Maître d'Ouvrage!

Autres exemples : danger de la mutualisation des personnels, risque pour eux de délocalisation ou de mises à disposition non souhaitées (exemple négatif des Sces de l'état regroupés)

La mutualisation ne doit pas précipiter la disparition des communes.

Ne pas réaliser nous-mêmes ce que l'état n'a pas réussi jusque-là à nous imposer !!!

« Faisons des schémas de mutualisation une opportunité pour le développement de notre territoire et la qualité du service public ! »

Compte-rendu de la discussion

Rapport n° : 10

► **Sujet** : Le management de la mutualisation

► **Initiatrice** : Sandrine BOUCHET

► **Qui a participé ?**

- Bernard MOLLING
- Christine GRAS
- Patricia BRUNETTO
- Olivia D'HAENE
- Isabelle VIVES
- Maurice LAUGIER
- Juliette GROSSMITH
- Michèle TYRAN
- Laurent SIMIAN
- Marion MAZZELA
- Philippe DECLERC
- Catherine LIPERINI

Le débat démarre avec des interrogations :

- Le partage des connaissances ;
- Incidences sur l'organisation ;
- Mutualisation de l'agent ou du service;
- Inquiétude sur l'organisation si fusion et place de l'agent;
- Fusion ou mutualisation?;

→ Difficulté du management dans un cadre mouvant

Le préalable :

Quels sont les objectifs de la mutualisation : comment les élus voient l'organisation du service public de qualité sur le territoire?

Il faut à la fois répondre à de nouveaux services et mutualiser des services existants avec des agents en poste qui doivent monter en compétence, accepter l'évolution de leur fiche de poste ou nouvelle embauche.

La mutualisation est différente du transfert de compétence en terme de management. On ne peut pas tout mutualiser. Pour mutualiser il faut l'accord de l'agent : comment concilier les besoins du service et la volonté de l'agent.

On travaille sur la mutualisation dans le cadre de la Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences d'où élaboration d'un plan de formation permettant des perspectives d'évolution de carrières et des métiers.

Un des points positifs de la mutualisation : Évolution des carrières – Sortir de l'isolement (demande des agents)

Inquiétude sur la question de la mobilité géographique notamment sur les zones rurales, sur la formalisation de pratiques déjà en place.

« Faisons des schémas de mutualisation une opportunité pour le développement de notre territoire et la qualité du service public ! »

16 avril 2015

La mutualisation doit s'inscrire dans la durée : elle se construit dans le temps. Il ne faut pas faire de promesse qui ne serait pas tenue. La mutualisation doit prendre en compte le maintien de la proximité du service public

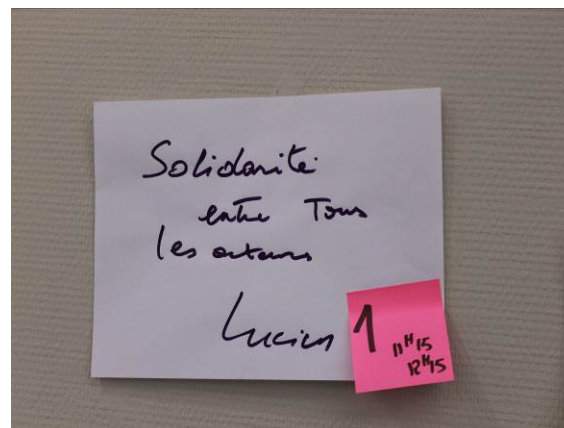
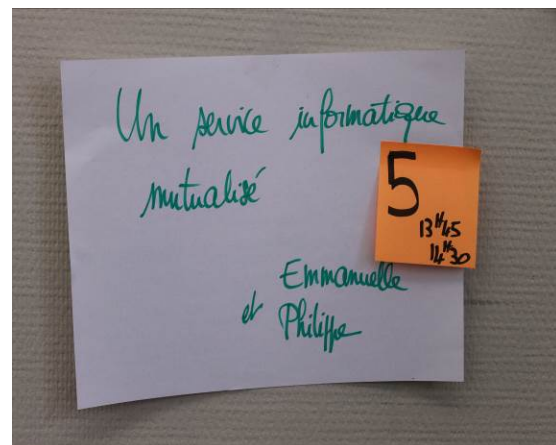
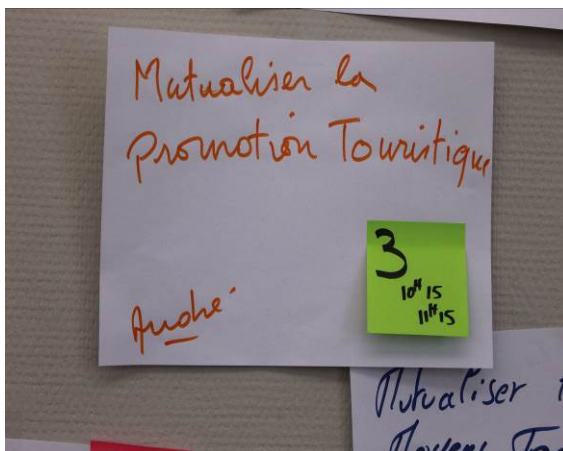
L'un des services à mutualiser : le service Ressource Humaine et la formation (formation délocalisée)

Il faut veiller à bien dimensionner les services mutualisés et les positionner dans l'espace.

Le travail sur l'harmonisation des régimes indemnitaires doit être envisagé.

Perspectives :

Aujourd'hui formation sur l'intelligence collective qui sera suivie d'ateliers pratiques sur les besoins identifiés lors du forum ouvert (ex : marchés publics).



« Faisons des schémas de mutualisation une opportunité pour le développement de notre territoire et la qualité du service public ! »

Compte-rendu de la discussion

Rapport n° : 11

► **Sujet** : L'état d'esprit de la mutualisation

► **Initiatrice** : Marie-Christine CESAR

► **Qui a participé ?**

- Claude CAMIELLIRI
- Maurice LAUGIER
- Jean FENOUIL
- Catherine LIPERINI
- Viviane PONS BERTAINA

Esprit de la mutualisation

déjà mutualisation pour le SIE qui fonctionne très bien
très favorable à une mutualisation de périmètre ENTREVAUX, ANNOT, Les communes
Environnantes par rapport au secteur géographique.

Fusion, voir l'intérêt de la population, débat à partir de la réalité qui nous est imposé
Demande un référendum pour connaître les points de vue de la population.

inconnu sur la mutualisation, gestion des communes, que devient nos mairies?

discussion sur la mise en place du SCOT

Moyen Verdon et Haut Verdon mutualisation de certains services.



« Faisons des schémas de mutualisation une opportunité pour le
développement de notre territoire et la qualité du service public ! »

Compte-rendu de la discussion

Rapport n° : 12

► **Sujet** : Mutualisation des structures d'accueil petite enfance

► **Initiatrice** : Pascaline SGARAVIZZI

► **Qui a participé ?**

- Robin DIAZ
- Jean FENOUIL
- Marie-Christine CESAR
- BIENNASSEZ-COSTE Eric
- Amandine CHAILLAN
- Hélène CLEMENT

Au niveau de la petite enfance, plusieurs idées ont été soulevées lors de cet échange.

En l'occurrence :

- Le regroupement d'achats :
 - Jeux pédagogiques, éducatifs,.... ;
 - Livres ;
 - Couches et produits de toilette ;
 - Un véhicule adapté permettant des déplacements
- Distribution des repas :

Afin de répondre favorablement aux exigences de la CAF, en proposant un service plus complet, les structures d'accueil petite enfance sont amenées à fournir les repas (ainsi que les couches et les produits de toilette).

Pourquoi ne pas imaginer une centrale « repas » qui pourrait servir aussi bien aux structures petite enfance mais également à certaines écoles dépourvues de cantine.

But ?

- Repas adaptés ;
 - Repas de qualité ;
 - Distribution directe sur les structures ;
 - Coût (peut-être) plus abordable.
- Un apport de connaissances et de compétences :

La venue de professionnels extérieurs :

Par exemple, d'un(e) psychologue pour mieux exprimer nos sentiments, nos difficultés, nos craintes par rapport au travail avec les enfants, les parents mais aussi avec l'équipe.

« Faisons des schémas de mutualisation une opportunité pour le développement de notre territoire et la qualité du service public ! »

Compte-rendu de la discussion

Rapport n° : 13

► **Sujet** : Mutualiser les services techniques pour un meilleur service

► **Initiateur** : Georges BOETTI

► **Qui a participé ?**

- Isabelle PEUGET
- Florent SILVESTNELLI
- Phaidon MAITRE
- Laëtitia TASSIS
- Brigitte BOETTI
- Sylvain LIONS
- Robert DONNINI
- Marc COLLOMP
- Guillaume LAZARIN
- Laurent HANNESSE

Mutualisation du matériel et du personnel

1) Le matériel :

La mutualisation est déjà pratiquée de façon informelle, entre les différentes communes du territoire, et également au sein des communautés de communes.

Deux modèles se distinguent :

- prêt entre communes avec du matériel existant ;
- création d'un parc regroupant un matériel commun;

La mutualisation du matériel présente de nombreuses problématiques :

- matériel nécessitant des habilitations (Caces, permis divers ...) ;
- matériel nécessitant des connaissances particulières ;
- problématique de la gestion et de l'entretien du matériel ;
- disponibilité du matériel (planning).

La mutualisation du matériel présente néanmoins de nombreux avantages :

- groupement d'achat ;
- réduction des coûts ;
- amortissement ;
- acquisition de matériel en commun qui ne pourrait être acheté par les petites communes.

2) Le personnel :

- la mutualisation du personnel fait ressortir des craintes quant à l'avenir des emplois (suppression, délocalisation ...) ;
- La mutualisation peut également apporter de nouveaux emplois, être l'occasion de valoriser le personnel en poste (formation, spécialisation ...).

« Faisons des schémas de mutualisation une opportunité pour le développement de notre territoire et la qualité du service public ! »

En conclusion, deux tendances ressortent et s'opposent :

- La mutualisation sera-t-elle un outil de réduction des dépenses publiques, auquel cas elle risque d'entraîner une perte de qualité du service rendu à la population, une perte de réactivité et d'autonomie pour les collectivités et notamment pour les petites communes ?
- Ou bien la mutualisation sera-t-elle au contraire un moyen d'améliorer la qualité du service publique, en créant des emplois et en achetant du matériel mutualisé très spécifiques ?



Compte-rendu de la discussion

Rapport n° : 14

► **Sujet** : Mutualisation de la culture, du service culturel

► **Initiatrice** : Michèle T

► **Qui a participé ?**

- Thierry Zimmermann
- Jérémie Plasson
- Robin Diaz

La culture un service pas retenu, pas prioritaire

La culture qu'est ce que c'est? Les élus ont du mal à cerner la culture, comment la prendre en charge?

La culture est plus vue comme des dépenses, on ne voit pas les retombées économiques directes même si cela fait tourner le commerce environnant.

Un service culturel c'est plus concret

La culture peut aussi inclure le patrimoine et les traditions.

La culture crée du lien social

Pour mutualiser il faut de la solidarité pour un projet commun

Mutualisation, fusion, notre identité va-t-elle être mise en cause.

L'identité et la culture sont en mouvement permanent.

Le service culturel est un atout du territoire, un attrait qui donne envie de venir et de rester.

C'est un outil d'ouverture et d'émancipation pour les enfants et toute la population.

La mutualisation culturelle existe déjà sur le territoire au niveau de l'association culturelle de pays (agenda commun, prêt de matériel, site internet...)

peu ou pas de service culturel C.C , commune

Mutualiser pour compenser les baisses de dotations.

Éparpillement du soutien financier à différentes associations : Une politique culturelle?

Établir le lien entre associations culturelles et élus

Souvent gestion d'un équipement culturel sans politique culturelle, plutôt une politique de programmation.

Soit une politique globale soit on rentre par "la petite porte" avec une activité artistique.

Qui a la compétence culture : la commune? La C.C?? Est ce qu'il y'a un transfert??

Faire de la culture pour les habitants, leurs envies, leurs besoins.

Besoin ingénierie pour la culture : professionnels de la culture mais aussi de l'administration de la culture.

Compte-rendu de la discussion

Rapport n° : 15

► **Sujet** : Mutualiser pour mieux gérer l'urbanisme

► **Initiateur** : Bernard MOLLING

► **Qui a participé ?**

- Jean-Marie SGARAVIZZI
- Sandrine BOUCHET
- Raymonde DOL
- Isabelle BARNAUD
- Claudine TOGNINI
- Isabelle PEUGET
- Sandrine BRACCALENTI
- Lucas GUIBERT
- Alice GRANET
- Amélie DEMANDOLX
- Mélanie ALLIO
- Fabienne MEY
- Lucien GAUTIER
- Marc COLLOMP
- Viviane PONS BERTENA

Plusieurs outils de planification sont à notre disposition : SCOT, PLU, PLUi, POS, etc.

A quelle échelle les mettre en œuvre (pertinence du territoire) ? Quelles articulations ? Quelles échéances ?

Quelle implication des acteurs ?

Attention : Ne pas confondre transfert de compétence et mutualisation

1) VOLET INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D URBANISME

Aujourd'hui, l'État se désengage en la matière, il y a des fortes chances que nous soyons concerné par la nécessité de compenser ce désengagement de façon largement majoritaire. Le groupe considère qu'il faudra mutualiser un service commun. Mieux vaut une échelle élargie en terme d'indépendance de la gestion des demandes d'autorisations, de compétence et au niveau juridique.

→ A quelle échelle territoriale ? Celle qui servait de support au service de l'État (présence des services instructeurs à Saint-André) mais en envisageant des permanences délocalisées permettant de répondre au besoin de proximité ou en lien avec des territoires voisins.

Toutefois, cela ne doit pas nous empêcher de « faire de la résistance » face à ces transferts de compétences de l'État qui se traduit par des incidences financières à la charge des collectivités.

L'État n'assure plus le contrôle de conformité, de ce fait ne serait-il pas opportun de l'envisager là aussi en terme de service commun (agents assermentés) ?

2) VOLET CONSEILS AUX PARTICULIERS ET AUX COLLECTIVITES

Il est aussi important de prendre en compte les besoins en terme de conseil architectural, de recherche de subvention dans les domaines de la réhabilitation, de l'accompagnement des opérations façades et toitures (Communauté de communes du Moyen Verdon, Villages et cités de caractères...)

« Faisons des schémas de mutualisation une opportunité pour le développement de notre territoire et la qualité du service public ! »

Les services de conseils de ce type pourraient aussi répondre aux besoins des Communes face à différents enjeux, par exemple aujourd'hui l'accessibilité.

3) VOLET CONSULTATIONS GROUPEES

Si plusieurs communes sont amenées à engager une mise en conformité de leur document d'urbanisme pourquoi ne pas mutualiser la consultation et le choix des bureaux d'études.



« Faisons des schémas de mutualisation une opportunité pour le développement de notre territoire et la qualité du service public ! »

Compte-rendu de la discussion

Rapport n° : 16

► **Sujet** : La décision, est-ce une aide à la mutualisation ou la mutualisation est-elle une aide à la décision ?

► **Initiateur** : André GUIRAND

► **Qui a participé ?**

- Bruno BICHON
- Patricia BRUNETTO
- Magali STURMACHAUVEAU
- Mickael GOMEZ
- Maurice LAUGIER
- Jean FENOUIL
- Christine GRAS

Il faut prendre déjà la décision de mutualiser.

Il faut avoir une fusion des compétences.

Il faut une politique commune entre les acteurs de mutualiser.

Le personnel sont en attente de précisions claires sur leur devenir et leur activité dans le cas d'une mutualisation des services techniques.

Recenser les interrogations du personnel pour lever les craintes et les angoisses, il faut les rassurer afin d'avoir leur soutien.



« Faisons des schémas de mutualisation une opportunité pour le développement de notre territoire et la qualité du service public ! »

Compte-rendu de la discussion

Rapport n° : 17

► **Sujet** : Plus d'intelligence collective pour proposer des projets de développement local

► **Initiatrice** : Juliette GROSSMITH

► **Qui a participé ?**

- Laurence Simian
- Olivia d'Haene
- Christophe Iacobi
- Eric Coste Biennassez
- Claude Camilleri
- Jérémie Subias
- Jean mazzoli

→ Est-ce que l'intelligence se mutualise ?

Souvent nous réfléchissons collectivement pour solutionner un problème qui se pose localement.

Il serait bien de **s'organiser pour permettre de poser et de partager collectivement des problématiques ressenties individuellement ou très localement**. Souvent nous le faisons de façon informelle, mais il serait bien de le formaliser et de prévoir des temps d'échange pour poser collectivement des thèmes des sujets, proposer des idées.

Prévoir des temps pour partager les expériences, les inquiétudes.

Créer un répertoire des acteurs : il serait très utile de disposer d'un répertoire qui présente les élus et agents pour savoir qui contacter, qui s'intéresse au même sujet et partage les mêmes problématiques sur le pays. Mettre en place des outils comme **des forums de discussion**.

En termes de stratégie, on est souvent dans la réaction et pas dans la proposition, l'impulsion. Les stratégies sont des additions de projets qui se succèdent.

Privilégier une vision sur le plus long terme, permettre un échange entre agents de collectivités différentes et réunir plus souvent des instances très riches ex : réflexion entre personnels Pays / EPCI et EPCI / communes. Réunions très riches mais un peu trop rares.

Prévoir des instances et réunions une fois par an pour des séances de brainstorming ou les élus proposent les sujets qu'ils jugent importants de traiter.

Des questions de disponibilité se posent, car ce n'est pas toujours facile de participer à toutes les réunions.

L'intelligence collective consiste aussi à trier l'information : ce qui est important et ce qui l'est moins.

Assurer une veille sur les évolutions réglementaires, se mettre à jour.

Faire circuler les questions et les réponses : site forum / foire aux questions. Accès à des centres des ressources.

« Faisons des schémas de mutualisation une opportunité pour le développement de notre territoire et la qualité du service public ! »

Les instances de réflexion stratégique existent quand même ex : stratégie Leader, définition de la charte de pays mais ces moments de réflexion stratégique devraient être plus fréquents. Les projets qui émergent dans le cadre du programme leader et du Pays sont ensuite mis à l'ordre du jour des conseils communautaires.

Dans l'ordre du jour d'un conseil communautaire, il y a essentiellement des questions techniques de gestion du service public, la part consacré aux projets de développement est souvent plus faible.

L'ordre du jour et l'actualité des conseils communautaires sont aussi faits de projets qui ont été décidé antérieurement dans le cadre de diagnostics et de réflexion stratégique auxquels certains élus plus récemment élus n'ont pas participé (compétence petite enfance, création d'un gymnase, projets secrets de fabriques par ex sur la CCMV).

Certains projets sont amenés par l'actualité législative ex : Dufлот qui a permis sur le Moyen Verdon de mettre à l'ordre du jour la question du PLUI.

Le préalable à la mutualisation serait une réflexion sur les problématiques et orientations partagées, ensuite nous pourrions voir ce que nous pouvons mettre en commun.

Attention à la résignation, **NE PAS SUBIR MAIS ANTICIPER !**

Nous ne pourrions pas tout faire et tout mutualiser du jour au lendemain, la mutualisation doit s'inscrire dans un processus progressif.

Quelle est l'instance la plus appropriée pour cette réflexion prospective ?

Dans le Moyen Verdon, c'est le Bureau de la communauté de communes car réfléchir à 30 paraît compliqué mais il y a aussi d'autres instances de réflexion comme les commissions thématiques. Sur certaines communautés ex Terres de Lumière des élus estiment qu'il ne faut pas faire 2 fois les mêmes réunions en Bureau puis conseil communautaire, autant élargir le cercle de réflexion et permettre au plus grand nombre d'élus d'y participer.

Se pose aussi parfois une question de fonctionnement démocratique : qui fait l'ordre du jour du conseil communautaire et inscrit les sujets à l'ordre du jour.

Pour faire fonctionner l'intelligence collective, il faut que le plus grand nombre puisse apporter et suggérer des sujets et puissent trouver une place pour faire partager ses idées.

Compte-rendu de la discussion

Rapport n° : 18

► **Sujet : Mutualiser un service informatique**

► **Initiateurs** : Emmanuelle FLORES & Philippe DECLERC

► **Qui a participé ?**

- André CHARRAIX
- Isabelle VIVES
- Eliane TERRIN
- Marylène GARCIA
- Guillaume LAZARIN
- Marie-Anne CRISTIANO
- Christine GIRARD
- Laurence SIMIAN
- Patricie BRUNETTO

Par ordre de formulation :

On a besoin d'un service informatique :

Pour déjà simplement conseil achat, suivi du parc informatique, réseaux, maintenance et mise à jour. Et si on fait appel à des prestataires extérieurs, cela induit des coûts importants en investissement et en fonctionnement.

Mais par contre éviter le piège de l'applicatif : chacun son métier.

Donc :

- 1) Mutualisation : Bien définir le projet
- 2) Économies d'échelle
- 3) Le logiciel libre comme piste (et une maintenance locale)
- 4) Possibilité d'harmoniser les outils des différents agents.

En plus, c'est le type de mutualisation qui peut permettre à chaque acteur mutualisé de faire une économie budgétaire, tout en améliorant le service.

Proposition qui émerge du groupe: créer un service informatique à l'échelle de la communauté de communes. On peut même imaginer que ces services communautaires soient en contact pour créer une synergie et une continuité de service public.

« Faisons des schémas de mutualisation une opportunité pour le développement de notre territoire et la qualité du service public ! »

Compte-rendu de la discussion

Rapport n° : 19

► **Sujet** : Mutualiser pour améliorer les conditions de travail des personnels et leur évolution professionnelle

► **Initiatrice** : Jocelyne

► **Qui a participé ?**

- DURET Laurence
- CESAR Marie-Christine
- RISTORI Marianne
- CHAILLAN Amandine
- CLEMENT Hélène
- LIONS Sylvain
- SACHER Fabrice
- DEBRAY Vanessa
- SILVESTRELLI Florent
- TASSIS Laetitia
- HANNESSE Laurent
- MAITRE Phaidon

→ Quels services à mutualiser ?

→ Transfert ou mise à disposition ?

CONDITIONS DE TRAVAIL

Améliorations possibles :

- dans le domaine de l'hygiène et sécurité : mutualisation de l'assistant de prévention par exemple (beaucoup de communes n'ont pas encore mis en place un agent délégué et du fait n'ont pas encore élaborer leur document unique) ;
- Services techniques : mutualisation du matériel (achat ou prêt), cela formaliserait l'entraide déjà existante entre communes ;
- Domaine juridique : aide et conseil nécessaire pour rompre l'isolement de notre territoire rural
- Informatique : logiciel commun, maintenance technique ;
- Remplacement des personnels en congé ou en maladie (facilité par la mutualisation informatique, technique selon le poste de l'agent) ;
- Plan de formations mutualisé afin de permettre l'organisation de sessions localisées.

Points négatifs :

- problème de disponibilités du matériel et du personnel : gestion d'un planning du personnel, des interventions
- secteur géographique (territoire vaste)

EVOLUTION DE CARRIERES

- perte de la polyvalence pour les administratifs comme pour les techniques : au profit de

« **Faisons des schémas de mutualisation une opportunité pour le développement de notre territoire et la qualité du service public !** »

spécialisation : enrichissement ou appauvrissement ?

- Évolution des métiers ;
- Inquiétude des personnels déjà en poste concernant notamment s'ils doivent se déplacer ;
- Différence des régimes indemnitaires entre les communes ;
- Congés et temps de travail.

Questions diverses :

- mise en place du télétravail ?
- mise en place d'un Comité Technique (définir le périmètre) ?

CONCLUSION

Le schéma de mutualisation des services doit être pleinement consenti par l'ensemble du personnel. C'est donc un travail qui doit s'effectuer en collaboration étroite entre le personnel et les élus.



« Faisons des schémas de mutualisation une opportunité pour le développement de notre territoire et la qualité du service public ! »

Facilitateurs et ressources en Forum Ouvert



Gilles VIALARD –Espace & Solutions – Forcalquier
Coach, consultant, formateur
www.espace-et-solutions.com

Fondateur et dirigeant de l'entreprise « Espace & solutions » depuis janvier 2010, il accompagne des dirigeants, des salariés et des équipes en entreprises, dans les associations et dans le secteur public vers la réalisation de leurs objectifs depuis 2008.

Il a complété son parcours universitaire (Maîtrise Sciences Economiques et DESS Développement Local) par des formations certifiantes en coaching individuel et coaching d'équipe, Programmation Neuro Linguistique (Master), Neuro-sémantique, Systémique, Communication Non Violente et en Intelligence Collective entre 2007 et 2013. Il reste impliqué dans un processus permanent de renforcement de ses compétences par un travail continu en supervision

Avec près de 15 ans de parcours professionnel de direction, d'encadrement de structures privées ou publiques et de gestion de programmes internationaux, il met à votre service son expérience de management et de conduite de projets partenariaux.

Il est par ailleurs membre actif du bureau de l'antenne ICF Provence depuis plus de 5 ans et il participe au projet de développement de l'Intelligence Collective « Vision 2021 » avec Robert Dilts et Gilles Roy.



Yaël GRONNER – Memorability – Camps la Source

Coach professionnel
www.memorability.net

Yaël est coach et formatrice, spécialisée dans la facilitation d'équipe en intelligence collective. Animée par une conviction profonde des atouts d'un collectif travaillant en collaboration générative, elle accompagne des PME, grandes entreprises, et collectivités territoriales.

Alliant des compétences diverses, elle est également enseignante universitaire et consultante en muséographie. Elle possède un doctorat en sociologie (EHESS, Paris), qui lui permet d'associer une vision systémique sociétale à une rigueur universitaire.

Souhaitant contribuer à son territoire varois, elle tisse des collaborations et partenariats à la fois avec le tissu entrepreneurial, l'associatif et l'institutionnel. Elle facilite dans ces cadres des Forum Ouvert, des World Café et du codéveloppement professionnel.

Membre du conseil d'administration de l'association « Vision 2021 », elle participe au projet de développement de l'Intelligence Collective avec Robert Dilts et Gilles Roy et fait partie du Réseau DILTS.

« Faisons des schémas de mutualisation une opportunité pour le développement de notre territoire et la qualité du service public ! »

Les Principes du Forum Ouvert (Open Space Technology)

Les personnes qui se présentent sont les bonnes

La sagesse nécessaire et l'intérêt réel sont présents dans le groupe

Ce qui arrive est la seule chose qui pouvait arriver

Laisser les regrets de côté et se centrer sur le meilleur effort possible dans la moment présent

Ça commence quand ça commence

Prendre les choses comme elles viennent

Quand c'est fini, c'est fini

Discussions plus courtes ou plus longues selon la volonté du groupe



La loi des 2 pieds ...

« si vous n'êtes en train
ni d'apprendre, ni de contribuer,
passez à autre chose »

Les **abeilles** circulent et répandent des idées...



Les **papillons** prennent une pause ou réfléchissent...



Vous avez aimé expérimenter le forum ouvert ?

**Vous en partagez sa finalité et sa philosophie,
Vous souhaitez en savoir plus,
Le mettre en œuvre dans votre organisation, en parler autour de vous ?**

Vous pouvez le faire et vous avez en mains tous les éléments pour le mettre en œuvre !

**Pour vous y aider, voici quelques ressources sur l'approche FORUM OUVERT
(Open Space Technology) disponibles sur Internet**

Livre blanc sur le Forum Ouvert Téléchargez gratuitement : www.forum-ouvert.fr

Auteur du Forum Ouvert (OST User's Guide), Harrison Owen : www.openspaceworld.com

Facilitation, formation et conseils en Forum Ouvert :

Diane Gibeault www.dianegibeault.com et Awareness Consulting www.awarenessconsulting.com

Réseau Francophone Forum Ouvert : <http://fosurfo.blogspot.com>

Open Space Institute of Canada (français et anglais) : www.openspacecanada.org

Communauté internationale du Forum Ouvert / Ressources : www.openspaceworld.org

Exemples de Forum Ouvert (divers domaines) : <http://www.openspaceworldscape.org>

Merci ...

- aux organisateurs et initiateurs de cette journée (le Pays Asses, Verdon, Vaire, Var, les 5 communautés de communes du Pays A3V et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale) ;
- à Yaël et Gilles, nos facilitateurs ;
- aux membres du Comité d'organisation pour la logistique et la mise en place ;
- à l'ensemble des participants, personnel et élus des collectivités pour leur présence et leur participation ;
- à Christian de *verdon-info.net* pour le reportage ;
- au Pré-Martin et à la Mairie d'Annot pour l'accueil de ce Forum Ouvert ;
- à Valérie Migliorini pour son aide à l'organisation .

